

Québec, le 13 novembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la députée de Laviolette déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de faire en sorte que la Banque de techniciens ambulanciers du Québec (BTAQ) puisse assurer le service d'une équipe d'ambulanciers au point de service, sur un quart de travail à l'heure, et ce, 24 heures par jour.

La couverture de la zone ambulancière 04-401-La Tuque est assurée par un seul titulaire de permis, la BTAQ. Selon le plan de déploiement autorisé par l'agence de la santé et des services sociaux, cette entreprise met à la disposition de la population 504 heures de services ambulanciers par semaine. Cette offre de services est assurée par trois horaires de faction de type 7/14.

En 2007, l'octroi d'un troisième horaire de faction dans cette zone avait été autorisé à la suite de certains événements qui avaient été hautement médiatisés. D'autres zones ayant des volumes d'activités similaires n'ont que des horaires de faction (Ormstown, Plessisville). La demande de conversion des horaires de faction en horaires à l'heure a été déposée à plusieurs reprises dans le passé par diverses instances de cette localité de même que par les instances syndicales de niveau national.

... 2

Considérant le récent rapport du Comité national sur les services préhospitaliers d'urgence, les résultats mitigés obtenus par un précédent projet pilote de transformation des horaires de faction, de même que les impacts organisationnels qui y sont reliés, il serait plus pertinent d'inclure cette dimension aux travaux qui découleront des suites qui seront données aux recommandations du rapport. Ceux-ci pourront nous éclairer de façon objective sur les orientations les plus pertinentes à adopter dans ce dossier.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 14-MS-04316